*Votre nom*

*Vos coordonnées*

*Nom du maire*

*Coordonnées de la mairie*

*Lieu, date*

Madame/Monsieur le maire,

Chaque année, différents cirques viennent s’installer sur notre commune de ........ (nom de la commune). Je soutiens l’art du cirque dans la mesure où il met en avant des artistes aux prestations époustouflantes. Néanmoins, de nombreux cirques utilisent encore des animaux sauvages, ce qui pose de réels soucis éthiques, de santé publique et de sécurité.

D’une part, la Fédération des Vétérinaires d’Europe a explicitement indiqué, dans une déclaration de juin 2015, que « l'utilisation de mammifères sauvages, en particulier les éléphants, les grands félins (lions et tigres) dans les cirques itinérants reflète une vue traditionnelle, mais dépassée, des animaux sauvages. **Ces animaux ont la même constitution génétique que leurs congénères dans la nature et conservent leurs pulsions et besoins comportementaux instinctifs naturels. Les besoins des mammifères sauvages non domestiqués ne peuvent pas être satisfaits au sein d’un cirque itinérant;** surtout en termes d’habitat et de capacité à exprimer des comportements normaux. » Les spécialistes s’accordent donc sur l’environnement inadapté qu’offre les cirques aux animaux sauvages qu’ils détiennent. Nous ne pouvons pas, en toute conscience, participer à cette maltraitance.

D’autre part, la détention d’animaux, et particulièrement d’animaux sauvages, au sein des villes offre un terrain favorable aux zoonoses : infections ou maladies transmissibles des animaux vertébrés aux humains, et inversement. D’après le rapport de Bruno Chomel sur ce sujet, il est estimé que 75% des maladies infectieuses émergentes sont zoonotiques; la faune sauvage en constitue un réservoir important et souvent méconnu. **L'exposition de l’être humain à des animaux sauvages en captivité dans les cirques est une source avérée d'infection zoonotique**[[1]](#footnote-1).

Enfin, le risque sécuritaire est important. En premier lieu, les cirques ne respectent malheureusement pas toujours les lois. Ainsi, les autorités et associations reçoivent chaque année plusieurs dossiers de plaintes qui dénoncent les cirques ne respectant pas les normes fixées par l'arrêté du 18 mars 2011. Le temps que les autorités compétentes se rendent sur place, le cirque a bien souvent plié bagage. En deuxième lieu, **les cirques détenant des animaux sont à l’origine d’incidents aux conséquences parfois tragiques pour les personnes comme pour les animaux**. Plus d’une centaine de cas ont été recensés par la Fondation Brigitte Bardot et l’association Code Animal : goo.gl/8cnsy8. Un exemple récent est celui de Mévy, tigresse échappée de son cirque en novembre 2017 et abattue dans les rues de Paris. C’est uniquement grâce à une chance extrême qu’il n’y a eu aucun blessé ou tué dans cette affaire. La tigresse, elle, n’a pas eu cette chance.

Il existe de nombreux spectacles (cirque ou autre) de grande qualité et n’utilisant pas d’animaux sauvages. Au vu des éléments susmentionnés, je sollicite votre attention afin de proposer au Conseil Municipal d’émettre un vœu symbolique pour se positionner contre la présence d’animaux sauvages dans les cirques sur le territoire communal.

En vous remerciant par avance pour la considération que vous apporterez à ma requête, je vous prie d’agréer, Madame/Monsieur le maire, l’expression de mes salutations distinguées.

*Nom suivi de votre signature*

1. ‘‘Faune sauvage, animaux exotiques et zoonoses émergentes’’, Bruno Chomel (expert en médecine vétérinaire) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2725831/> [↑](#footnote-ref-1)